

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 22

votants : 27

**OBJET :**

**MARCHÉ DE NOËL  
2021 -  
REMBOURSEMENT**

L'an deux mil vingt-deux,  
le : **Lundi 14 février**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 février 2022.

**PRESENTS** : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,  
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, Mme Charlene  
RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE,  
M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille  
NOGUET, M. Jean-Luc PAULHE, Mme Nelly VIVIEN, M. Abdellah  
LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, M. Pascal SAMSON,  
M. Mickaël MESNIL, M. Cédric COQUELIN, M. Serge DELAVALLÉE,  
Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Philippe RONDEL,  
Mme Lucie CLOUARD et Mme Alexandra BRACQUE.

**Absents ou excusés** : Mme Nicole GONDOUIN qui a donné pouvoir à  
Mme Nelly VIVIEN, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir à  
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné  
pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, M. Thierry PINOT qui a donné  
pouvoir à Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle  
CLOUCHÉ qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE,  
M. Stéphane CLOUET M. Gérard LATINIER.

Madame Lucie CLOUARD a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Le marché de Noël s'est tenu les samedi 11 et dimanche 12  
décembre derniers.

A cette occasion, Monsieur Michel BUQUET, qui est exposant  
depuis de nombreuses années, a effectué une inscription le 5  
octobre 2021 pour un emplacement de 8 mètres en extérieur  
d'un montant de 84 €.

Pour des raisons médicales, il a dû annuler sa participation à  
cette manifestation et demande donc le remboursement de la  
somme de 84 € qu'il a versée lors de son inscription.

Dans la mesure où la personne a prévenu la commune  
suffisamment tôt pour permettre une nouvelle  
commercialisation de l'emplacement qu'elle avait réservée,  
Monsieur le Maire propose d'accéder à sa demande de  
remboursement.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 21 FEV. 2022

Publié

le : 21 FEV. 2022

Le Maire,



Philippe  
VAN-HOORNE

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

➤ **AUTORISE ce remboursement.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Philippe VAN-HOORNE**